

PAR COURRIEL

Québec, le 18 juillet 2024

Madame Christine Mitton
Cheffe du bureau des affaires gouvernementales
Ville de Laval
c.mitton@laval.ca



INFORMER

Objet : Projet de reconstruction du pont Gédéon-Ouimet (autoroute 15) entre Laval et Boisbriand – Questions complémentaires – DQ2



CONSULTER

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.



ENQUÊTER

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **22 juillet 2024 à 12h** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.



AVISER

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande.

Cordialement,

Mathieu Giroux
Coordonnateur du secrétariat de la commission

p. j. : Questions

Ville de Laval

1. En quelle année ont été construites les habitations situées à l'extrémité de la rue de la Pointe-Langlois à Laval, les plus proches de l'A15 ? Est-ce que des mesures d'atténuation du bruit ont été exigées par la Ville ? Est-ce que de telles mesures ont été mises en œuvre par les constructeurs ? Pourquoi ?
2. Le code de l'urbanisme CDU-1 contient une section sur l'usage sensible à proximité des voies routières et ferroviaires qui présentent des contraintes sonores majeures (CDU-1, p. 203 et suivantes). À cet égard :
 - a. Qu'est-ce qui a guidé l'implantation des bâtiments situés à proximité de l'autoroute 15 avant l'entrée en vigueur de ce nouveau code de l'urbanisme?
 - b. Quelles sont les mesures d'atténuation prévues pour les cas où les distances séparatrices entre les usages sensibles et les autoroutes ne pourraient être respectées?
 - c. Est-ce que vous avez reçu des plaintes concernant le niveau sonore de l'autoroute 15 au niveau du pont Gédéon-Ouimet ? Si oui, comment ont-elles été traitées ?
3. Compte tenu du nombre d'autoroutes présentes sur le territoire de la ville, quel est votre historique de mesures correctives pour atténuer le bruit routier en collaboration avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable ? Quels sont les critères retenus pour procéder à la mise en place de ces mesures? Les riverains ont-ils été consultés?